

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2010)
Heft: 5

Vereinsnachrichten: Défense : société vaudoise des officiers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Défense

SVO - Société vaudoise des officiers

Case postale 3906 - 1002 Lausanne

Editorial du Président

Col EMG Philippe Masson

Président cantonal de la SVO

A l'heure où il est plus facile de dénigrer que de reconnaître, il n'est ni inutile ni présomptueux de rappeler que des officiers servent au quotidien, avec compétence mais surtout avec générosité. C'est dans ce but aussi que la SVO a lancé des initiatives ambitieuses comme le Gala des Officiers du Cœur, le Colloque sur la Sécurité à Pully ou encore la collaboration avec l'Association suisse des cadres; dans le but concomitant encore de contribuer à la relève des cadres de notre armée et de notre société. Ces initiatives sont le fait de mon prédécesseur, le Lt col Vincent Piguet dont les traces seront difficiles à suivre tant il a mis de passion et d'énergie dans un mandat très réussi aux réalisations si nombreuses. Je lui adresse, ici encore, au nom de tous les officiers vaudois, mes plus vifs remerciements. Et, à travers lui naturellement, aux officiers qui l'ont entouré ainsi que l'ensemble de ses prédécesseurs.

Par essence l'officier est un acteur avant d'être un spectateur; c'est encore vrai aujourd'hui; c'est un atout, une caractéristique et quelque part une fierté des sociétés de cadres, de la nôtre en particulier; la quarantaine d'officiers qui garnissent les Comités de la SVO – ceux des groupements, des sections et le comité cantonal - en sont l'exemple dynamique. Il s'agit de respecter ce besoin d'engagement, mieux encore, de capitaliser sur lui. C'est donc dans chacun des ces comités que doit se situer l'action, les moyens et la responsabilité de l'engagement judicieux de ces derniers. Messieurs les jeunes officiers, à bon entendre; beaucoup d'entre vous sont déjà impliqués; j'encourage ceux que l'on n'est pas encore venu chercher à me contacter ou à contacter leur Président, à s'annoncer présent et bon pour l'engagement; il n'est pas dans notre caractère de regarder faire.

Regarder faire... Que penser du débat actuel sur notre sécurité ? Constatons en préambule que l'Armée remplit les missions qui lui sont confiées avec un succès que personne ne lui conteste. Le fait que l'on ne prenne que très rarement la peine de le relever prouve combien on est habitué à la qualité des prestations militaires helvétiques. Des prestations que beaucoup nous envient et qui sont pourtant assurées actuellement dans des conditions pour le moins précaires; il faut alors bien tout le génie de la milice, le savoir-faire et l'engagement sacerdotal des professionnels pour accomplir ce qui commence à tenir du miracle au quotidien.

Ceci dit clairement interrogeons-nous sur le Rapport sur la Politique de Sécurité. La prise de position officielle



de la Société suisse des Officiers a été publiée dans le précédent numéro de la RMS (N° 4, p. 5-7) et je n'y reviens pas ici, préférant m'attarder sur un aspect déterminant du malaise politique originel (comme le péché). Le Rapport, rédigé rappelons-le par le Conseil fédéral, aborde le chapitre des tâches et missions de l'armée en rappelant que les premières relèvent de la Constitution et de la législation fédérales tandis que les missions qui en découlent pour l'armée sont précisées par le DDPS; jusque-là tout va bien. Le rapport continue en précisant que « Sur la base d'une vérification régulière des menaces et des dangers, le DDPS en déduit les missions confiées à l'armée. Ces missions trouvent à leur tour leur concrétisation dans le profil de prestations de l'Armée ». Curieuse façon d'éviter la problématique des moyens, notamment financiers et de faire endosser au seul DDPS une responsabilité qui ne lui revient pas. La logique aussi bien que le respect des compétences ne voudraient-elles pas que le parlement, qui se prononce annuellement sur le budget de la Confédération, précise lui-même, « Sur la base d'une vérification régulière des menaces et des dangers » quelle sécurité il souhaite et quelle valeur il y attache, ici et maintenant ?

« La guerre est une chose trop sérieuse pour la confier à des militaires » (Georges Clémenceau); la Suisse est un des heureux pays à disposer d'une milice permettant de

Défense

SVO - Société vaudoise des officiers

Case postale 3906 - 1002 Lausanne

donner un vrai sens à ce sage principe. Mais en éludant le débat des moyens nécessaires à son maintien, on favorise le glissement progressif mais irréversible vers une armée professionnelle.

En matière de politique de sécurité, nous avons certes connu des jours plus sereins; notre camarade Pierre Streit, historien, aura cependant l'occasion de nous rappeler, à l'occasion du Vernissage de la Plaquette réalisée en l'honneur de l'anniversaire de notre société, que d'autres moments « intenses » ont jalonné les 185 ans d'existence de la SVO. C'est avec fierté et enthousiasme que j'en reprends la présidence, convaincu qu'avant les temps, ce sont les hommes qui font la différence.

Ph. M.

Site Internet de votre SVO

De plus en plus d'entre vous utilisez des moyens informatiques, une messagerie électronique ou « surfez » sur la toile, Internet.

Alors venez visiter le site de votre SVO : Notre Webmaster Gregory l'a « relooké » et mis à jour. Vous y trouverez foule d'informations sur l'association, les groupements et les sections, des comptes-rendus des dernières manifestations avec photos, les annonces des manifestations.

Sans plus tarder, tapez www.svovd.ch dans la ligne d'adresse de votre navigateur favori (Internet Explorer ou Firefox). Si vous avez besoin d'un compte, demandez-le par e-mail à webmaster@svovd.ch.

Comité cantonal SVO 2010		
Président	col EMG	Philippe MASSON
Vice-président		Vacant
Secrétaire	lt-col	Jean-Marc GUENAT
Trésorier	cap	Gérald MERMOD
Information		Vacant
Historien	maj	Pierre STREIT
Recrutement	cap	Nicolas DUC
Webmaster	plt	Grégory LIAND
Présidents des groupements		
Lausanne	cap	Etienne KÜNG
Nord	lt-col	Nicolas WINTEREGG
Ouest	cap	Fabrice NICOLET
Est	maj	Yvan DETREY
Présidents des sections		
Tir au pistolet	maj	Etienne GUGGISBERG
Cavaliers	lt-col	Claude-Alain BURGI
Sports	plt	Georges-André CARREL

Site Internet: www.svovd.ch

Agenda

Prochaines manifestations : Réservez déjà les dates

06.12.2010	Lausanne, Le Grütli, rue de la Mercerie	Stamm du groupement Lausanne
12-13.11.2010	Stand de Chamblon	TIGR. Tir inter-groupements. Organisation : section tir avec la collaboration de l'ASSO Yverdon
10.11.2010	Lavey-Village, salle polyvalente	09.00 - 14.00 Forum_Sécurité_ Chablais. De plus amples informations suivront

Défense

SVO - Société vaudoise des officiers

Case postale 3906 - 1002 Lausanne

Service militaire obligatoire, exemption de service : quelques considérations historiques

Maj Pierre Streit

Historien et Directeur Scientifique du Centre d'histoire et de prospective militaires (CHPM)

Announced in April 2010, the popular initiative for the suppression of the compulsory military service constitutes a *vital* threat for the militia army as the Swiss know it since the first military regulation of 1817, and even before. « This initiative concerns only the obligation to serve » or « We do not want to dictate today what will pass by the way », such are the proposals that are held by the initiators and who mask their real intentions, the pure and simple abolition of the army in Switzerland. The initiative is launched in a particularly favorable context, when the army knows a serious financial crisis and when a number always larger of citizens put in doubt the general obligation to serve (see the last survey carried out by the Military Academy and the Center for Security Studies (CSS) at the EPF of Zurich). 45% of the people interviewed pronounce in effect in favor of the suppression of this obligation.

The arguments in favor of a suppression are known but in reality are not new: overdimensioning, inequalities before the obligation to serve, tendency in Europe to the abandonment or to the suspension. Between the Federal Constitution of 1874 and its article 18 (« The Swiss citizen is bound to military service ») and that of 1999 (article 59: « Every Swiss citizen is bound to military service »), the only difference resides in the recognition of a civilian replacement service. The inequalities in relation to this principle are frequently evoked to justify the suppression of a civic obligation, which is considered as an « archaism ».

Today, nearly 40% of the young called do not go to school or do not finish it. To this percentage is added also that of the military who obtain exemptions and whose operational competence can be put in question.

These different problems are not therefore new. Under the Ancien Régime and during the greater part of the XIX^e century, the obligation to serve remains theoretical, not only because of its existence, up to the Constitution of 1848, but also because of the existence of the foreign service, and above all because the contingents of cantonal troops provided by the Federal Pact of 1815 and the regulation of 1817 do not exhaust the demographic capacity of the country. One knows also that in function of the demographic conjuncture, of the financial and political situation, the recruitment policy can be modulated. It is the case after the First World War, at the moment of the great pacifist illusion of the 1920s.

From a historical point of view therefore, the inequality of the obligation to serve is not therefore a sufficient factor, to itself, to justify its abandonment and the adoption of a system entirely professionalized or based on the voluntariat. It must therefore also be asked the question of its redefinition or of its *re-invention*, for example by questioning the pertinence of repetition courses or, for example, on a recruitment which would offer several variants of service. The accomplishment of military obligations under the form of a « long service for the promotion of peace » (6 months in Switzerland, 6 months abroad) would respond to the will expressed up to now by the Federal Council to increase the number of Swiss military abroad.

Switzerland has no tradition of professional army, if it is not that of the foreign service, which manifests itself always since the XIX^e century. In effect, many officers, who after several years passed abroad, encadre



Défense

SVO - Société vaudoise des officiers

Case postale 3906 - 1002 Lausanne

les contingents cantonaux. Toutefois, leur expérience professionnelle se révèle inadaptée aux besoins et aux particularités d'un entraînement destiné à des « citoyens-soldats ». Un système professionnel ne manquerait pas de poser la question des rapports de force dans le pays, avec l'avènement d'un nouvel acteur. Quel en serait le contrôle démocratique ?

Le débat qui s'annonce devrait moins porter sur la forme que sur le fond et la finalité d'une armée. L'obligation de servir est consubstantielle à l'armée de milice, même si ce n'est que dans la Constitution de 1999 que le principe de la milice appliqué à l'armée a été explicitement mentionné. Au-delà des considérations matérielles immédiates, c'est en définitive bien d'un débat de société dont il s'agit et qui porte sur les devoirs du citoyen vis-à-vis de celle-ci.

P.S.

Agenda

A l'occasion de son 185^e anniversaire, la Société vaudoise des Officiers fêtera le vernissage de sa plaquette commémorative accompagné d'une conférence sur le thème

«La sécurité dans la tourmente»

**Réservez d'ores et déjà le mardi 7 décembre 2010,
18h30** (accueil dès 18h00)
au château de Morges

Introduction par Madame Jacqueline de Quattro, présentation de la Plaquette par Pierre Streit et conférence par le Brigadier Denis Froidevaux.

Manifestation ouverte à tous les membres SVO, à leur famille, à leurs amis, à tous ceux que l'histoire de la Société intéresse. Apéritif offert.

Inscription d'ici au 15 novembre à: president.svo@svovd.ch

Partenaire médias: *Revue Militaire Suisse*
www.svovd.ch

CENTRE D'HISTOIRE ET



DE PROSPECTIVE MILITAIRES

« L'histoire, création continue... »

PROGRAMME 2010

11 septembre

Journée d'études sur le service de Hollande au Château de Morges
(selon programme particulier)

28 octobre, 18h30

Lancement du livre de M. Jean-Jacques Langendorf
« La Suisse et son Armée face à la Guerre froide » suivi de la projection du film de M. François Villard « Un tir combiné pendant la Guerre froide »

4 décembre

Journée d'études sur la contre-insurrection
(selon programme particulier)

Le symposium, l'assemblée générale, les manifestations du 28 octobre et du 4 décembre auront lieu au Centre Général Guisan à Pully.

Case postale 618 - CH-1009 Pully - Tél. +41(0)21 729 46 44 - Fax +41(0)21 729 46 88
CCP 10-22125-2
chpm-pully@bluewin.ch / www.militariahelvetica.ch